

IRSN

INSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Faire avancer la sûreté nucléaire

Soirée débat AE&D et CADEB

« Le nucléaire est-il sûr ? »

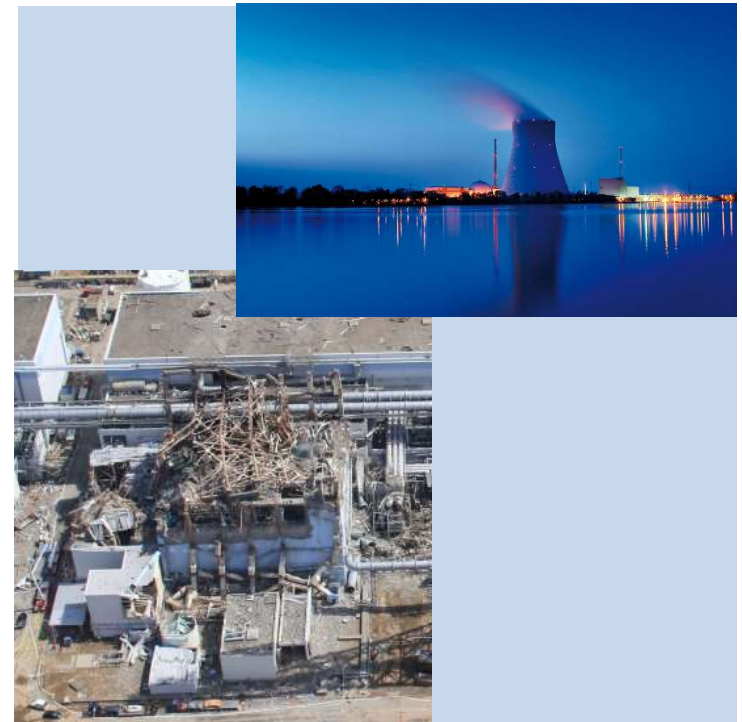
17 juin 2019

Saint-Germain en Laye

Olivier DUBOIS

Adjoint au directeur de l'expertise

IRSN



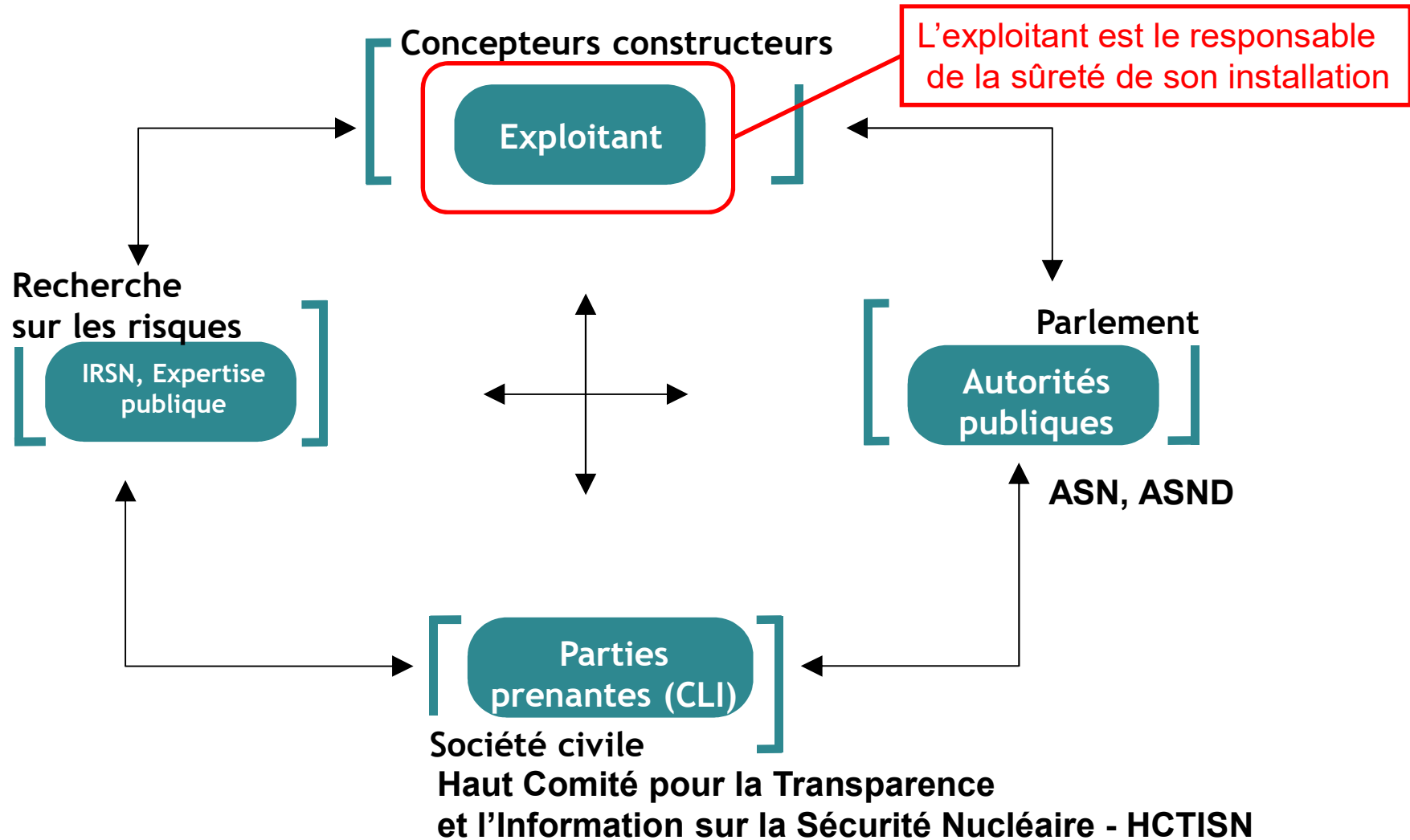
La sûreté nucléaire

Article 1 de la loi « TSN » du 13 juin 2006 et article L591-1 du code de l'environnement :

« La sûreté nucléaire est l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base [...] prises en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets ».



Les acteurs de la sûreté nucléaire en France






Carte d'identité de l'IRSN

- **Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)** sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la défense, de l'environnement, de l'énergie, de la recherche et de la santé.
- L'IRSN est l'expert public en matière de recherche et d'expertise **sur les risques nucléaires et radiologiques**
- Plus de 1800 salariés : 3/4 de chercheurs, doctorants, post-docs, ingénieurs et cadres, moyenne d'âge 43 ans
- 280 M€ de budget, 40 % consacrés à la recherche
- 8 implantations en France, dont 3 majeures : Fontenay-aux-Roses, Cadarache, Le Vésinet
- **Nos valeurs : Connaissance - Indépendance - Proximité**

Les centrales nucléaires en France



Three categories of nuclear reactors are listed, each with a corresponding image and a blue arrow pointing to the right:

-  Réacteurs ~~GEN I~~
-  Réacteurs GEN II
-  Réacteurs GEN III

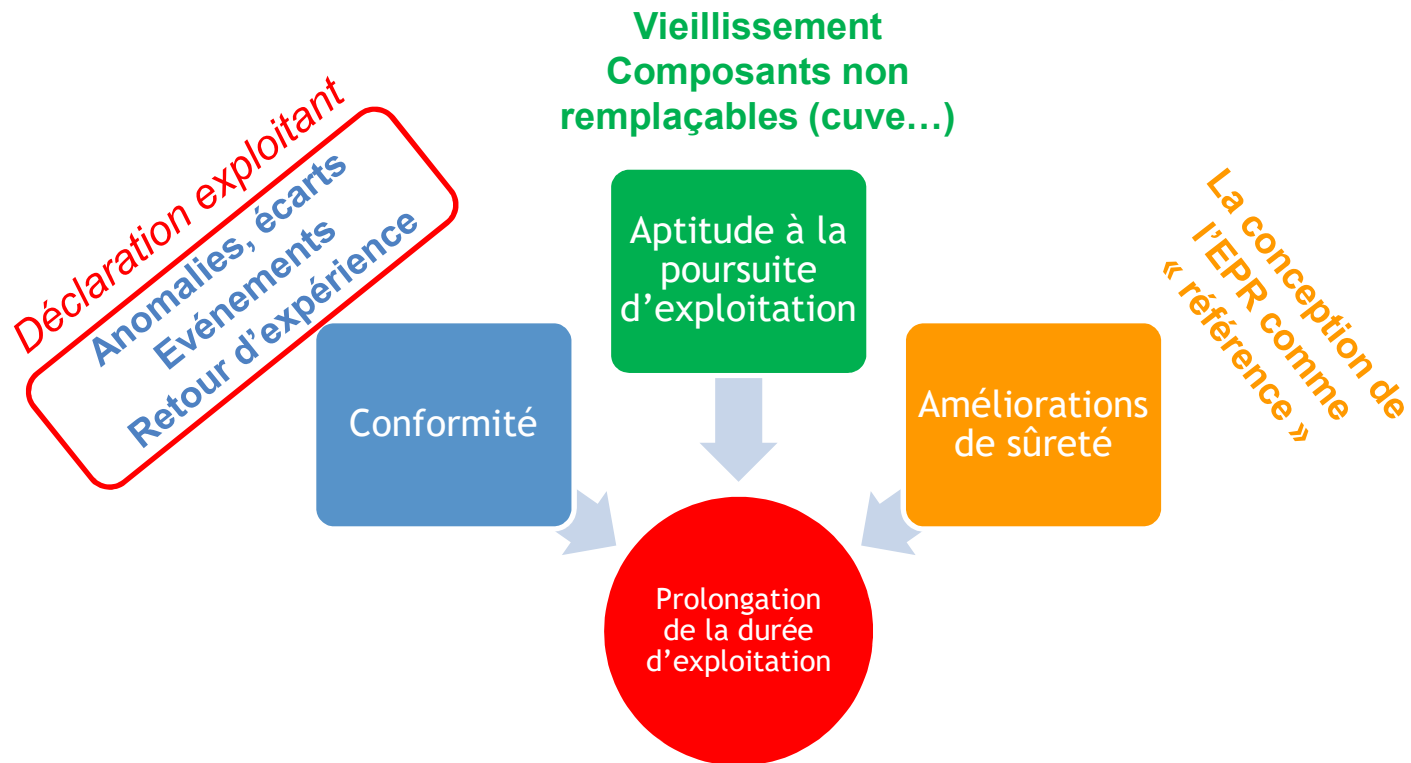
A large red 'X' is superimposed over the first category, 'Réacteurs GEN I'.

Prolongation de la durée de fonctionnement

Premiers réacteurs de 900 MWe proches de



ans



Réexamen de sûreté associé aux 4èmes visites décennales

Rôle de l'IRSN dans un réexamen de sûreté

- Expertise des dossiers de modification transmis par EDF :
 - Absence de régression pour la sûreté
 - Atteinte des objectifs d'amélioration de sûreté, notamment en termes de réduction des rejets en cas d'accident
 - Vérification de la prise en compte du retour d'expérience, de l'état des connaissances, analyse des facteurs organisationnels et humains
- Expertise de la vérification de conformité
- Remise d'avis à l'ASN et publication
- Participation à la concertation publique organisée sous l'égide du HCTISN (<https://concertation.suretenucleaire.fr/>)

Attentes de l'IRSN vis-à-vis de la concertation

L'IRSN souhaite

1. *apporter à chacun des informations claires et objectives issues de ses expertises,*
2. *nourrir sa propre réflexion avec les questions soulevées par les parties prenantes et le public.*



Une unité de l'IRSN dédiée au dialogue, le bureau de l'ouverture à la société: contact ouverture.societe@irsn.fr

L'IRSN tient à jour une « FAQ », document qui propose des éléments de réponse à des groupes de questions et précise les liens avec ses avis (<https://concertation.suretenucleaire.fr/pages/les-documents-de-lirsn>)